



**GAMMARTH IMMOBILIERE**  
 SA au capital social de 1 000 000 DT  
 Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi  
 Immeuble AL KARAMA HOLDING  
 Les berges du lac Tunis 1053  
 MF: 425194L/P/M/000  
 TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175  
 www.gammarth-immobiliere.tn  
 Contact@gammarth-immobiliere.tn

## Avis de Vente au plus offrant Appel d'Offres n° 12/2015

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de deux (02) biens immobiliers en Lots séparés sis à Menzah IX et à Gammarth:

Lot	Villa	Titre Foncier	Adresse	Emplacement	Sup. Terrain	Sup. Couv.
I	<b>Villa Essalem</b>	104011 Tunis	31, Impasse n°4 Rue Mohamed Ben Saad, Menzah IX, Tunis.	Sur les hauteurs du Menzah IX. A proximité des centres commerciaux et de loisirs El Manar et Cité Ennasr	632 m2	515 m2

Lot	Terrain	Titre Foncier	Lotissement	Vocation	Superf.	CUF	COS	Hau- teur
II	<b>Parcelle n° 64 Rafika 18</b>	99347 Tunis	« Coreal » - Zone touristique, 100 m de la plage et du Carrefour Gammarth Raoued	Habitat Individuel	753 m2	0,6	0,3	8 m R+1

Les Plans de situation sont disponibles sur le site [www.gammarth-immobiliere.tn](http://www.gammarth-immobiliere.tn) , ou directement chez Gammarth Immobilière.

*Les biens immobiliers objet de la cession relèvent de la propriété de l'Etat tunisien et ils sont **libres de tous droits ou hypothèques**. Ils figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.*

**La villa « Essalem » objet du lot I de type haut standing** établie sur les hauteurs du Menzah IX, dans un quartier résidentiel calme. Marquée par une bonne orientation Sud-Est et un emplacement stratégique. Elle est en très bon état. Les lots électricité et fluides doivent être étudiés et refaits partiellement.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 07 décembre au 22 janvier 2016 de 09h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des

charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de cent dinars (100 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat est admis à participer à un ou plusieurs lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

**Destinataire : Société Gammarth Immobilière**

**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding  
Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie**

**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 12/2015**

*«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»*

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à quinze mille dinars **(15 000 DT) par lot.**

**La date limite** de remise des offres est fixée au **Mardi 26 janvier 2016 à 16h00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture des plis** sera tenue le même jour à 16h30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage) en présence d'un huissier notaire et des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**